

Compte rendu de la séance du 12 mars 2021

Nombre de membres en exercice: 11

Présents : 6

Séance du 12 mars 2021

L'an deux mille vingt-et-un et le douze mars l'assemblée régulièrement convoquée le 12 mars 2021, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Thierry DA FONSECA (Maire)

Sont présents: Thierry DA FONSECA, Béatrice GRENIER, Pascal GRENIER, Clément ALRIVIE, Sylvie LEBLOND-TRAVERT, Bruno TAQUET

Représentés: Sylvain BELHOMME par Béatrice GRENIER, Laura COUDERT par Clément ALRIVIE, Vanessa NOEL par Pascal GRENIER, Carlos PENA FERNANDEZ par Béatrice GRENIER, Pascale BUERICK-MASSAT par Sylvie LEBLOND-TRAVERT

Excuses:

Absents:

Secrétaire de séance: Béatrice GRENIER

Ordre du jour:

- 1 / Modification des statuts de la FDEE19
- 2 / Quote part FDEE 19
- 3 / Adhésion outil VIGIFONCIER
- 4 / Vote du Compte Administratif 2020 Assainissement
- 5 / Vote de l'affectation du résultat 2020 Assainissement
- 6 / Vote du Compte de Gestion 2020 Assainissement
- 7 / Vote du Compte Administratif 2020 Eau
- 8 / Vote de l'affectation du résultat 2020 Eau
- 9 / Vote du Compte de Gestion 2020 Eau
- 10 / Vote du Compte Administratif 2020 Commune
- 11 / Vote de l'affectation du résultat 2020 Commune
- 12 / Vote du Compte de Gestion 2020 Commune

1. Désignation du secrétaire de séance :

Conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité de recourir au **vote à bulletin secret** et désigne à l'unanimité Béatrice GRENIER, secrétaire de séance.

2. Approbation du compte rendu du 19 février 2021 :

M le Maire invite le Conseil Municipal à se prononcer sur le compte rendu de la réunion du 19/02/2021 : aucune remarque n'est formulée par l'assemblée, le compte rendu est approuvé à l'unanimité des présents.

Délibérations du conseil:

Modification des statuts de la FDEE19 (DE 2021 007)

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que par délibération en date du 4 février 2021, le Comité Syndical de la Fédération Départementale d'Electrification et d'Energie de la Corrèze (FDEE 19) a adopté de nouveaux statuts dont les dispositions principales sont les suivantes :

- **Article 8.1.2 : COMPOSITION**

Le Syndicat est administré par un Comité composé de 76 - 74 membres issus des collèges électoraux définis ci-dessous et des communes non rattachées aux secteurs.

- **Article 8.1.3 : COLLEGES ELECTORAUX DES SECTEURS INTERCOMMUNAUX**

Un même délégué doit donc représenter le Secteur à la fois pour la compétence obligatoire et pour une ou plusieurs compétences optionnelles. Dans les cas où toutes les communes, d'un secteur défini, adhèrent à une compétence, l'ensemble des délégués de ce secteur est habilité à délibérer sur les sujets de ladite compétence.

Pour les communes urbaines rattachées aux Secteurs Intercommunaux :

La commune urbaine (catégorie A du cahier des charges de concession) rattachée à un Secteur Intercommunal, est représenté au Comité Syndical par deux titulaires et un nombre identique de suppléants, appelés à siéger au dit Comité avec voix délibérative en cas d'empêchement du délégué de secteur titulaire. Cette Commune est la suivante : Alassac, Brive-la-Gaillarde.

- **Article 8.8 : QUORUM**

Comptent pour le calcul des présents :

- *Les membres du Comité titulaires ;*
- *Les membres du Comité suppléants remplaçant les membres titulaires empêchés ~~issus de la même collectivité~~ du même secteur intercommunal d'énergie.*

- **Article 9.2.2 : DEPENSES.**

- *Le paiement des dépenses de maîtrise d'œuvre, études et travaux d'électrification rurale et de toutes dépenses liées à l'exercice règlementaire de la compétence.*

- **Article 9.4 : RECOURS A L'EMPRUNT.**

Le syndicat remboursera les annuités ~~et déduira du produit de la Taxe sur la Consommation Finale d'Electricité~~ et imputera cette somme ~~la part imputable~~ à chaque secteur bénéficiaire de l'emprunt.

- **Article 15 :**

La décision définitive est prise dans les conditions prévues par l'article L. 5211-17 20 du CGCT.

- **ANNEXE 1**

- **ANNEXE 2**

Monsieur le Maire indique que tous les membres de la FDEE 19, (215 Communes) sont appelés à délibérer pour accepter ou non ces nouveaux statuts.

Il rappelle qu'ils seront adoptés si la « majorité qualifiée » des collectivités membres est favorable. L'entrée en vigueur de ces nouvelles dispositions est prévue pour le 17 mai 2021.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- D'approuver les modifications des statuts de la Fédération Départementale d'Electrification et d'Energie de la Corrèze (FDEE 19),

D'approuver les statuts de la FDEE 19 annexés à la présente délibération.

Quote part de la FDEE19 (DE 2021 008)

M. le Maire rappelle que les syndicats de communes et les syndicats mixtes ont la possibilité de décider de remplacer tout ou partie de la contribution de ses communes membres par une imposition additionnelle aux impôts locaux (article L.5212-20 du C GCT et 1609 quater du CGI). On parle de "fiscalisation de la contribution".

Le syndicat acte sa décision de procéder à un recouvrement par la voie fiscale par la prise d'une délibération mentionnant pour chaque commune le montant de sa participation.

Pour la commune de SEXCLES la quote-part au titre des dépenses de la Fédération départementale d'électrification et d'énergie de la Corrèze s'élève à : **572.58€**

Le conseil municipal décide à l'unanimité de fiscaliser sa contribution. Le Conseil Municipal demande la mise en recouvrement par les services fiscaux, auprès des administrés, de la somme fixée par la FDEE19 (participation fiscalisée).

ADHESION OUTIL VIGIFONCIER (DE 2021 009)

M. le Maire précise que la commune a la possibilité d'accéder à Vigifoncier, outil gratuit de veille foncière développé par la SAFER.

Après avoir pris connaissance du protocole d'accord, le Conseil Municipal :

- **autorise** M. le Maire à signer le protocole d'accord relatif à l'accès à VIGIFONCIER dans le cadre de la convention du 14/08/2020 avec le département de la corrèze jusqu'au 31/12/2024.

Vote du compte administratif - ass sexcles (DE 2021 010)

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de LEBLOND-TRAVERT Sylvie délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2020 dressé par DA FONSECA Thierry après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		13 108.90	3 018.70		3 018.70	13 108.90
Opérations exercice	33 008.00	33 474.49	3 565.35	6 115.00	36 573.35	39 589.49
Total	33 008.00	46 583.39	6 584.05	6 115.00	39 592.05	52 698.39
Résultat de clôture		13 575.39	469.05			13 106.34
Restes à réaliser						
Total cumulé		13 575.39	469.05			13 106.34
Résultat définitif		13 575.39	469.05			13 106.34

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Fait et délibéré à SEXCLES, les jour, mois et an que dessus.

Affectation du résultat de fonctionnement - ass sexcles (DE 2021 011)

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice

- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice

- constatant que le compte administratif fait apparaître un :

déficit de - 469.05

décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Pour Mémoire	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	-3 018.70
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	
RESULTAT DE L'EXERCICE :	
EXCEDENT	2 549.65
Résultat cumulé au 31/12/2020	- 469.05
A.EXCEDENT AU 31/12/2020	
Affectation obligatoire	

* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)

Déficit résiduel à reporter

à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068

Solde disponible affecté comme suit:

* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)

* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créateur - lg 002)

B.DEFICIT AU 31/12/2020	- 469.05
Déficit résiduel à reporter - budget primitif	- 469.05

Fait et délibéré à SEXCLES, les jour, mois et an que dessus.

Vote du compte de gestion - ass sexcles (DE 2021 012)

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de DA FONSECA Thierry

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

- 1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020, y compris la journée complémentaire ;
- 2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;
- 3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2020, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

Fait et délibéré à SEXCLES, les jour, mois et an que dessus.

Vote du compte administratif - eau sexcles (DE 2021 013)

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de LEBLOND-TRAVERT Sylvie

délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2020 dressé par DA FONSECA Thierry après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		96 392.49		12 336.24		108 728.73
Opérations exercice	22 174.03	30 309.25	69 986.57	75 758.61	92 160.60	106 067.86
Total	22 174.03	126 701.74	69 986.57	88 094.85	92 160.60	214 796.59
Résultat de clôture		104 527.71		18 108.28		122 635.99
Restes à réaliser	30 468.00	20 312.00			30 468.00	20 312.00
Total cumulé	30 468.00	124 839.71		18 108.28	30 468.00	142 947.99
Résultat définitif		94 371.71		18 108.28		112 479.99

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Fait et délibéré à SEXCLES, les jour, mois et an que dessus.

Affectation du résultat de fonctionnement - eau sexcles (DE 2021 014)

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice
- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice
- constatant que le compte administratif fait apparaître un :

excédent de 18 108.28

décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Pour Mémoire	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	12 336.24
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	
RESULTAT DE L'EXERCICE :	
EXCEDENT	5 772.04
Résultat cumulé au 31/12/2020	18 108.28
A.EXCEDENT AU 31/12/2020	18 108.28
Affectation obligatoire	
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	

Déficit résiduel à reporter	
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	
Solde disponible affecté comme suit:	
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002)	18 108.28
B.DEFICIT AU 31/12/2020	
Déficit résiduel à reporter - budget primitif	

Fait et délibéré à SEXCLES, les jour, mois et an que dessus.

Vote du compte de gestion - eau sexcles (DE 2021 015)

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de DA FONSECA Thierry

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

- 1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020, y compris la journée complémentaire ;
- 2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;
- 3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2020, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

Fait et délibéré à SEXCLES, les jour, mois et an que dessus.

Vote du compte administratif - sexcles (DE 2021 016)

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de LEBLOND-TRAVERT Sylvie

délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2020 dressé par DA FONSECA Thierry après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	15 038.59			153 185.08	15 038.59	153 185.08
Opérations exercice	47 765.43	59 179.04	254 924.28	300 394.10	302 689.71	359 573.14
Total	62 804.02	59 179.04	254 924.28	453 579.18	317 728.30	512 758.22
Résultat de clôture	3 624.98			198 654.90		195 029.92
Restes à réaliser	34 690.00	8 449.00			34 690.00	8 449.00
Total cumulé	38 314.98	8 449.00		198 654.90	34 690.00	203 478.92
Résultat définitif	29 865.98			198 654.90		168 788.92

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Fait et délibéré à SEXCLES, les jour, mois et an que dessus.

Affectation du résultat de fonctionnement - sexcles (DE 2021 017)

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice
- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice
- constatant que le compte administratif fait apparaître un :

excédent de 198 654.90

décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Pour Mémoire	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	153 185.08
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	47 218.00
RESULTAT DE L'EXERCICE :	
EXCEDENT	45 469.82
Résultat cumulé au 31/12/2020	198 654.90
A.EXCEDENT AU 31/12/2020	198 654.90
Affectation obligatoire	
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	
Déficit résiduel à reporter	
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	29 865.98

Solde disponible affecté comme suit:	
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créiteur - lg 002)	168 788.92
B.DEFICIT AU 31/12/2020	
Déficit résiduel à reporter - budget primitif	

Fait et délibéré à SEXCLES, les jour, mois et an que dessus.

Vote du compte de gestion - sexcles (DE 2021 018)

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de DA FONSECA Thierry

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

- 1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020, y compris la journée complémentaire ;
- 2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;
- 3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2020, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

Fait et délibéré à SEXCLES, les jour, mois et an que dessus.

QUESTIONS DIVERSES :

- M. le Maire informe l'assemblée qu'un bilan énergétique a été réalisé sur le bâtiment de l'ancienne Poste, nous aurons les résultats sous 1 mois.

- M. le Maire informe l'assemblée qu'une personne va contrôler les normes incendies sur la Mairie.

- Il est rappelé que les rendez-vous pour la vaccination des plus de 75 ans doivent se prendre soit sur le site internet de doctolib ou auprès de la Mairie d'Argentat-sur-Dordogne 05.55.28.92.84.

Fin de la séance 20h20